ASSEMBLEE GENERALE DES CLUBS DU DISTRICT HAUTE GARONNE DE FOOTBALL

Samedi 22 JUIN 2019

Foyer rural Rue de Montségur 31790 SAINT JORY

Conformément à la réglementation en vigueur, les travaux sont dirigés par Monsieur Maurice Dessens, Président du District Haute-Garonne de Football.

Participent à cette Assemblée Générale :

Clubs représentés: ASPTT GRAND TOULOUSE - A.S.R.S.C - A.Z.F. - ACCENTURE -AKKA TOULOUSE - AMITIE FUTSAL CLUB - AURIAC - AUSSONNE - AUTERIVE -AUZIELLE LAUZERVILLE - BAGATELLE - BALMA - BAZIEGE - BEAUZELLE - BERAT -BESSIERES BUZET - BLAGNAC - BOSSOST - BOULOC ST SAUVEUR CEPET -BOULOGNE PEGUILHAN - BRAX - BRUGUIERES - CE CAP GEMINI - C. O. COTEAUX -CADOURS - CANTON D'AURIGNAC - CANTON DE SAINT MARTORY - CARBONNE -CASTANET - CASTELGINEST - CASTELMAUROU VERFEIL - CASTELNAU D'ESTRETEFONDS - CAZERES - CINTEGABELLE - COLOMIERS - COMMINGES ST GAUDENS FOOT 2014 - COPA CABANA - CORNEBARRIEU - CUGNAUX - E.F. SAVE GESSE - ENCAUSSE SOUEICH GANTIES - ENTENTE DES 4 RIVIERES - ESCALQUENS - ETOILE DU CAGIRE - F.ALGERIEN. TOULOUSAIN - F.C. AUTAN - F.C. CANAL NORD -F.C. EAUNES LABARTHE SUR LEZE - F.C.MABROC - F.C. OUEST - FENOUILLET -FLOGUI ROSERAIE F.C. - FLOURENS DREMIL LAFAGE - FONBEAUZARD -FONSORBES - FONTENILLES - FRANQUEVIELLE - FRONTON - GAGNAC - GAILLAC TOULZA - GARDOUCH - GIROU O. F. C. - GRATENTOUR - GRENADE - HERSOISE -INTER FC - ISAE ONERA - J. E. T. - J.S. CAGIRE - J.S. KALEDONIENNE - JUVENTUS DE PAPUS - LABARTHE DE RIVIERE - LABASTIDETTE - LABEGE - LANDORTHE ESTANCARBON SAVARTHES - LAPEYROUSE ST GENIES ST LOUP - LAUNAC LARRA -LAUNAGUET - LAUNAGUET FUTSAL CLUB - LAURAGAIS - LAVERNOSE LHERM MAUZAC - LE FAUGA - LE FOUSSERET LAVELANET - LE PLAN - LEGUEVIN -LESPINASSE - L'ISLE EN DODON - LM SPORTS - LUCHON CIERP GAUD M. - L'UNION ST JEAN F.C. - MAHORAIS DE TOULOUSE - MERVILLE - MIRAMONT - MONDAVEZAN MONDONVILLE – MONTASTRUC DE SALIES – MONTASTRUC LA CONSEILLERE – MONTBERNARD - MONTESPAN FIGAROL - MURET A. S. - MURET R. C. - NAILLOUX -NOE - PERSON. METEOROLOGIE - PINS JUSTARET VILLATE - PLAISANCE ALL STARS FUTSAL - PLAISANCE DU TOUCH - PORTET CARREFOUR RECEBEDOU -POUVOURVILLE - PUYMAURIN - PYRENEES SUD COMMINGES FOOT - REVEL -RIEUMES F.C. SAVES 31 - RIEUX - ROQUETTES - SAINT ALBAN AUCAMVILLE - SAINT ARAILLE - SAINT HILAIRE - SAINT JORY - SAINT LYS - SAINT ORENS - SAINT PLANCARD (NEBOUZAN O.) - SAINT SIMON - SAINT MARCET SAINT IGNAN - STE FOY DE PEYROLIERES - SALEICH - SALIES MANE - SEILH - SEYSSES FROUZINS - T. C. M. S. - T.F. COMPANS - T.F.C. - T.O .A. C. - TAOUPATS DE DAUX - TOULOUSE FUTSAL CLUB - TOULOUSE LARDENNE - TOULOUSE METROPOLE FUTSAL - TOULOUSE MONTAUDRAN - TOULOUSE NORD - UNION JEUNES SPORTIFS 31 - VALENTINE -VENERQUE LE VERNET - VILLAUDRIC - VILLEMUR - VILLENEUVE DE RIVIERE -VILLENEUVE LECUSSAN – VILLENEUVE TOLOSANE – VOLVESTRE

Clubs absents: AJFM – AUTERIVE FUTSAL – AVIGNONET – CONFLUENT – E.F. DES 2M – E.F. VIELHA (VAL D'ARAN) – ECOLE DE FOOT PERFECTIONNEMENT – ESCALQUENS FUTSAL – FREESCALE – GRAGNAGUE – J. S.PRADETTES – LA FAOURETTE – LARBOUST OO – LONGAGES – LUSSAN ADEILHAC – MONTMAURIN – PIBRAC – PONTIS

INARD – PRADETTES FC – PUCHO UNITED – QUINT FONSEGRIVES – RAMONVILLE – RANGUEIL – RODEO – ROQUES – SG INTER TOULOUSE – SPORTING CLUB OCCITANIE – T. A. C. – TOULOUSE FOOTBALL SUD – TOULOUSE LALANDE 3 COCUS – TOULOUSE LALANDE FUTSAL – TOULOUSE METROPOLE FC – TOULOUSE MIRAIL – TOURNEFEUILLE – TROPIK –US TOULOUSE – VILLENEUVE FUTSAL CLUB – VILLENOUVELLE

CONTROLE DES POUVOIRS

Nombre de clubs convoqués : 186
Nombre de voix représentées : 645
Nombre de clubs présents : 148
Nombre de voix représentées : 544

Le quorum étant atteint, l'Assemblée Générale peut délibérer conformément aux statuts.

Le Président ouvre l'Assemblée Générale des clubs en remerciant Monsieur le Maire de Saint Jory et le président du club d'avoir accepté d'organiser cette journée composée de l'assemblée générale et des finales des coupes du Conseil Départemental. Il salue et remercie de leur présence et de leur soutien majeur et fidèle, M Denouvion, Conseiller départemental et M Terasse, représentant le Crédit Agricole 31, ainsi que M Roisin, représentant les services de l'état avec qui le district partage en confiance et efficacité le suivi de dossiers d'ordre financiers et sociaux. Il excuse le président de la ligue, M Couailles, retenu par d'autres assemblées générales et salue Mme Hulmann, secrétaire générale, le représentant ainsi que M Sentein, membre du conseil de ligue.

Après une pensée pour les personnes décédées dans l'année qui ont donné le meilleur d'euxmêmes pour le football, il présente l'ordre du jour de l'assemblée générale et présente une vidéo pleine de fraicheur sur l'engagement dans le football et la professionnalisation des rêves. Il enchaine en faisant un bilan rapide des faits marquants de la saison :

• Sportivement:

- o La victoire de la sélection féminine U14 au challenge des étoiles,
- Les excellents résultats des sections sportives du département.
- La journée nationale des débutants Planète et Planito Foot, accompagné par la FFF,
- L'opération "tous avec les bleues" clôturée par la prise en charge de 5 déplacements représentant 250 places pour assister aux matchs de la coupe du monde féminines à Montpelier,
- Le succès et la réussite des finales suivies par plus de 700 personnes sans compter ceux qui assisteront à la "super finale départementale" cet après-midi,
- Les bons résultats de la saison même s'il regrette la championnite qui s'est mise en place en catégorie U13 alors qu'elle ne devrait pas y avoir sa place.

• Administrativement :

- Le nombre record de licenciés comptabilisés cette saison, avec une forte augmentation en féminine et en football d'animation mais une baisse en football senior masculin,
- Les formations qui ont bénéficié cette saison d'une offre élargie au bénéfice de 650 éducateurs et 114 arbitres (Il en profite pour féliciter les 4 arbitres du district accédant au niveau fédéral MM Luczynski, Leite, Camboulives et Alonso)
- Les labels jeunes brigués par 20 clubs qui ont fait l'objet d'un accompagnement de l'équipe technique du district. Il attire l'attention des clubs sur l'intérêt de mettre en place dans les clubs d'un référent jeune et/ou animateur du projet club dont le district éditera prochainement une fiche profil type.
- Les services civiques en intermédiation dont le nombre a été porté cette saison à 75. Il rappelle que le rôle du volontaire est une aide à la structuration du club au travers de missions prédéfinies et non avoir pour finalité l'engagement d'un joueur ; Le non-respect de ce principe pouvant entrainer une remise en cause du renouvellement du dispositif pour le club.
- La discipline qui est un souci permanent et croissant. L'augmentation des incivilités, des agressions d'arbitres, les bagarres générales, des fraudes

d'identités, des falsifications des feuilles de matchs ont monopolisés les commissions de discipline et entrainé une augmentation de plus de 4% des sanctions financières et de plus de 20% des cartons rouges. La mobilisation de tous les acteurs du football est nécessaire pour corriger cette situation inacceptable. Le Comité de Direction a prévu de durcir les sanctions, notamment par des retraits de points pour les bancs de touche dont la conduite est répréhensible.

Il évoque ensuite l'avenir du district avec la réflexion entamée par le bureau sur la réorganisation des services et le recentrage géographiquement du siège et de son antenne. Il rappelle que la saison à venir sera la dernière de sa mandature et que le district a besoin de bonnes volontés dotées de compétences et d'altruisme pour assurer son fonctionnement au service de ses clubs.

Il termine en remerciant les clubs présents à l'assemblée générale pour leur dévouement à la cause du football ainsi que l'ensemble du personnel avec qui il a eu beaucoup de plaisir de travailler.

Il conclut sur une citation d'Isaac Newton " lorsque deux forces sont jointes, leur efficacité est double."

Le Président donne ensuite la parole à M Patrick Mouret, représentant M Philippe Duhar, président de l'ESE Saint Jory qui souhaite la bienvenue aux représentants des clubs. Il est très honoré que le district ait choisi Saint Jory pour tenir son assemblée annuelle. Par ailleurs, il remercie la mairie d'avoir mis à disposition les installations pour l'assemblée générale et la finale départementale.

En remerciement d'avoir accepté de recevoir les clubs et en leurs noms, Maurice Dessens lui remet une dotation de ballons.

La parole est ensuite donnée à M Franck Gury, maire adjoint chargé des sports, représentant le maire, M Thierry Fourcassier, retenu par ailleurs mais qui sera présent pour assister à la finale. Il exprime sa fierté que le district ait choisi sa ville pour se réunir et faire jouer la finale départementale montrant ainsi la qualité des installations sportives. Il explique ensuite la nécessité de la fusion qui va avoir lieu avec Lespinasse et la création de Canal Nord regroupant les deux clubs.

Pour marquer le passage du district, Maurice Dessens lui remet l'incruste du district de la Haute-Garonne.

Mme Huguette Uhlmann, secrétaire générale de la Ligue de football, représentant le président, M Jean-Claude Couailles, retenu par d'autres assemblées. Elle fait part des avancées sur les objectifs fixés par le président de la ligue lors de sa prise de fonction ; a savoir la construction de l'ETR, la modification du cadre juridique du CRT pour stopper la dette de ce pôle et pour en faire un centre technique à la hauteur des ambitions et de la région. Elle remercie le groupe de travail sur les compétitions animé par M Jean-Marc Sentein car la tache pour tenir compte de tous les districts et de leurs problématiques n'était pas chose facile. Elle remercie le district, ses bénévoles et salariés, les représentant des clubs et toutes les personnes, éducateurs, joueurs, dirigeants, arbitres, qui donnent de leur temps pour le football.

Maurice Dessens donne la parole à M Victor Denouvion, Conseiller Départemental qui souhaite la bienvenue dans son canton. Il rappelle les aides apportées par le Conseil Départemental au district, aux clubs par les subventions mais aussi aux municipalités en participant au financement des installations comme se fut le cas pour le complexe construit à Lespinasse. Il évoque la participation du Conseil Départemental pour les services civiques du district qui sont reçus à l'hôtel du département pour débattre de la citoyenneté. Il félicite ensuite les bénévoles pour leur engagement toute l'année, sportif et surtout citoyen qu'ils mettent en œuvre toute l'année au sein des clubs en tant qu'école de vie. Il termine avec la coupe du monde féminine et le soutien du Conseil Départemental aux actions engagées par les clubs en faveur de la féminisation.

Pour le remercier de sa présence, Maurice Dessens lui remet, au nom des clubs, l'incruste du district de la Haute-Garonne.

M Jacques Roisin, de la Direction Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, clôture les allocutions en évoquant et en invitant les dirigeants à être attentif à l'évolution de la gouvernance du sport et à la création de l'Agence Nationale du Sport car cela devrait avoir un impact sur les activités des clubs. Il rappelle que la Direction Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale est là pour aider et accompagner les clubs et notamment dans ces périodes de changement. Il termine en souhaitant une réussite à l'équipe de France féminine.

Présentation du BMF en apprentissage.

M Eddy Etaeta, CTR Formation, présente le dispositif du BMF en apprentissage proposé par l'Institut de Formation du Football avec ses avantages pour le club et pour l'apprenti. Il donne le calendrier des inscriptions et explique l'organisation de la formation, le coût pour le club et l'accompagnement financier possible.

M Jacques Roisin intervient pour préciser que l'aide du CNDS est modulée en fonction notamment de l'âge de l'apprenti. Il ajoute qu'il existe pour les clubs en QPV ou en ZRR une autre possibilité d'aide avec le dispositif Sesame.

Approbation du Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 23 novembre 2018.

Aucun club n'ayant de modification à apporter ou d'observation à faire, le procès-verbal est soumis au vote et adopté à l'unanimité.

Rapport d'activités des commissions.

Philippe Maury présente le rapport d'activité de la saison 2018/2019 joint en annexe.

Aucun club n'ayant d'observation à faire, le rapport est soumis au vote et adopté à l'unanimité.

Nomination du représentant du district aux assemblée fédérales.

Au préalable à l'élection, le secrétaire générale demande à l'assemblée si quelqu'un s'oppose à un vote à main levée en lieu et place d'une élection à bulletin secret. A l'unanimité des clubs, le mode de scrutin à main levé est retenu.

Sur proposition du Comité de Direction l'assemblée générale valide à l'unanimité less représentant du district aux assemblées fédérales à savoir :

- Maurice Dessens en tant que Président.
- Gérard Montariol en tant que Président délégué.

Présentation des comptes prévisionnels 2019/2020.

Geneviève Reavaille, trésorière générale, présente dans les grandes lignes le budget prévisionnel qui s'établit à 1 094 400 € en pointant les grands axes d'évolution.

En réponse au club de Cazeres, elle détaille les 169 000 € positionné dans la rubrique "services extérieurs".

Le club de Cugnaux demande ce que recouvre la ligne "pourboires" du budget. La trésorière explique que sous cette rubrique sont réunis les cadeaux, fleur et gerbes. Les pourboires n'étant plus une pratique, la dénomination de ce compte devrait être corrigée.

Aucun club n'ayant d'autre question ou observation à faire, le budget est soumis au vote et adopté à l'unanimité.

Présentation des modifications apportées aux statuts.

Le secrétaire général donne lecture des modifications apportées aux statuts. Ces modifications étant la conséquence des modifications des textes fédéraux adoptés lors de l'assemblée fédérale du 8 décembre 2018, elles sont présentées aux clubs mais ne seront pas soumises au vote de l'assemblée générale.

- <u>Article 8 :</u> Suppression de la phrase : "et plus généralement, de prendre toute participation conforme à son objet statutaire".
- Article 9 : Rattachement d'un club à un district : Modification dans les textes de la notion de siège social comme définit à l'article 39 des Règlements Généraux de la FFF → ajout

- à l'article 9 "le siège social correspond au lieu où se déroule l'activité effective de l'association"
- <u>Article 12.2 Nombre de voix</u> : Remplacement du mot "licenciés" par "licences" pour une mise en conformité avec le code du Sport.
- <u>Article 12.5</u> Correction de librairie : Remplacement de "par le quart des représentants" par "du quart des représentants"
- Articles 12.5.5, 13.7, 14.4 Publication des PV : Obligation de publication des PV d'AG, de Comité de Direction et de Bureau sur le site internet du district → ajout auxdits articles concernant les PV "et publiés sur le site internet du District"
- Article 12.5.6 Election des Délégués et suppléants
 - La ligue laissant le choix aux districts du mode d'élection des représentants de la délégation des clubs de district → Choix du district Haute-Garonne lors du Comité de Direction du 14 mars 2019, le système de binôme :
 - "Les candidats indiquent qu'ils se présentent en binôme, l'un en tant que délégué et l'autre en tant que suppléant. L'Assemblée Générale élit le binôme, chaque suppléant étant ainsi attaché à un seul et même délégué qui l'a choisi au préalable. Une fois élu, si un délégué vient à être absent, son absence sera donc palliée par le suppléant qui lui est personnellement attaché, et uniquement par lui."
 - De plus ces délégués sont élus tous les 4 ans, sur la même durée que le mandat du Comité de Direction.
- Article 13.2.2 Conditions d'exigibilités des membres du Comité de Direction : Ajout de la section départementale groupant les arbitres de football. Limitation pour les éducateurs aux diplômes BMF, BEF, DES, BEFF ou BEPF
- Article 13.3 Vacance d'un poste au Comité de Direction : Le mandat du nouvel élu expire à la même échéance que l'ensemble du comité de direction et le candidat doit remplir les conditions générales et particulières d'éligibilité.
- <u>Article 13.3 Renouvellement intégral</u>: Si le nombre de sièges vacants dépasse la moitié du nombre des membres du Comité de Direction, il est procédé au renouvellement intégral de celui-ci, dans les conditions statutaires, lors de la plus proche Assemblée Générale. Dans cette hypothèse, le mandat du nouveau Comité de Direction expire à la date d'échéance du mandat du précédent
- Article 13.5 Révocation du comité de direction
 - Dans le cas où l'Assemblée Générale de la Ligue est composée d'une part des clubs de Ligue et d'autre part d'une délégation des clubs de District, le texte permet actuellement aux membres de cette délégation de demander la révocation du Comité Directeur. S'il est normal que les membres de cette délégation puissent voter en AG au nom des clubs de Districts, puisqu'ils ont précisément été élus pour cela, il ne semble pas en revanche que le mandat qui leur a été confié par les clubs de Districts devrait s'étendre jusqu'à la possibilité de demander la révocation du CD : en effet une décision aussi importante devrait logiquement être prise directement par les clubs.

 Même si le district n'est pas concerné par la modification qui touche les ligues, pour être en phase avec les règlements des ligues, remplacement dans l'article traitant de la révocation du mot "membres" par "l'ensemble des clubs du territoire"
- Article 13.7, 14.4 Réunion par voie électronique: Réunion de bureau et de comité de direction possible par voie électronique. De plus modification pour de librairie comme quoi le bureau peut établir son propre règlement de fonctionnement au lieu d'établit son règlement intérieur.
- Article 16 Commission de surveillance des opérations électorales : Elle n'émet plus un "avis auprès du comité de direction" sur la recevabilité des candidatures mais prend la décision en premier et dernier ressort. Elle peut aussi adresser des conseils ou observations relatifs au respect des dispositions statutaires
- Article 19 Modification des statuts: Inversion du texte existant
 Principe: si le District est à l'initiative d'une proposition de modification statutaire, elle doit obligatoirement être soumise au vote de l'Assemblée Générale, étant précisé que cette modification ne devra pas être contraire aux statuts-types.

statuts-types décidée par l'Assemblée Fédérale, le District n'a pas besoin de faire voter par son Assemblée Générale les modifications statutaires concernées, celles-ci, après présentation en AG, devant être obligatoirement intégrées.

Présentation des modifications apportées aux règlements généraux.

Le Président donne lecture des modifications apportées aux règlements généraux.

- Organisation par catégories d'âges : Football d'animation : Elargissement des sur classements et des sous classements
- Article 1 Obligation d'avoir un terrain homologué : Réécriture de la dernière phrase concernant le classement des terrains : Les installations et terrains doivent être conformes aux règlements de la FFF et être contrôlées par la commission des terrains et installations sportives du district.
 - Ajout de l'obligation d'avoir un terrain attribué avant de s'engager dans un championnat.
- Article 2.2 Feuille de match : Ajout à propos de la FMI : Comme pour la feuille de match papier, en cas d'information erronée, imprécise ou manquante sur la feuille de match, le rapport ou la déclaration d'un officiel sont retenus jusqu'à preuve du contraire.
- Article 2.7 Accession: Ajout du mode de remplacement d'une équipe qui ne peut monter du fait qu'elle ne remplit pas ses obligations en matière d'arbitres, d'éducateurs ou d'équipes de jeunes: Si ce cas se présente, elle est remplacée par l'équipe classée en suivant dans sa poule jusqu'au 3ème, ensuite c'est le repêchage du meilleur relégable.
- <u>Articles 2.8 Dérogation :</u> Décision du Comité de Direction de reconduire la dérogation concernant la possibilité de faire jouer 6 joueurs U20 en U19.
- <u>Article 6 Vacance de place</u>: Ajout d'un niveau supplémentaire en retenant les 3^{ème} ou meilleurs 3^{èmes} avant de repêcher les équipes descendantes.
- <u>Article 10 Classement dans la division</u>: Précision sur le mode de détermination du classement. Le calcul est le même pour tous que l'équipe monte ou descende. Classement sous forme d'un mini championnat à 5 avec les 4 équipes les mieux classées.
- Article 11 Arrêtés municipaux : Précision relative au délai d'enregistrement des arrêtés municipaux par le District : Règle générale = vendredi 16h30 – Période couverte par une permanence district = samedi 10h.
 - La sollicitation du Président, du Président-délégué, de l'OCCC entre le vendredi 16h30 (ou samedi 10h si permanence) et le dimanche ne concerne que les cas d'un événement climatique soudain ou grave (décès, accident).
 - En tout état de cause, les clubs et les arbitres doivent vérifier à partir du samedi 12h sur footclubs la confirmation du match remis.
 - Il est précisé que si l'arrêté municipal d'interdiction est jugé abusif par la commission, la sanction sera match perdu par pénalité avec report sur l'équipe adverse.
- Article 13 Obligations des clubs: Suppression de l'exemption pour les clubs n'engageant que des équipes de jeunes en catégorie paire. Cette exemption ne concernait que la 1^{ère} année d'existence de ces catégories.
 - Ajout du quota de matchs à arbitrer nécessaire pour couvrir un club.
- Article 14 Ententes et Conventions "école de foot/club seniors": Les règlements des championnats de la ligue ont été modifiés et les renvois dans nos règlements généraux n'étant plus d'actualité, suppression des paragraphes concernant les ententes et les conventions "école de foot/club seniors" à l'article 13 et création d'un article 14 reprenant les définitions des ententes et des conventions "école de foot/club seniors".
- Article 15 Règlement disciplinaire : Remplacement de Tout dirigeant ou joueur par tout licencié (terme plus large)
 - La commission Litiges Contentieux et Sanctions Administratives n'étudie pas "l'ensemble des sanctions administratives notées sur les feuilles de match" mais "les rapports et la feuille de match et applique les sanctions administratives". (Réécriture du texte)
 - Au point B : Précision des articles de référence.
 - Au point C : Ajout que les sanctions applicables aux licenciés responsables d'incidents pourront aussi entrainer à l'équipe des retraits de points ou une interdiction de monter.
- <u>Article 16 Dérogation joueur suspendu</u>: Précision concernant les joueurs mineurs suspendus qui peuvent continuer à arbitrer un plateau de football d'animation.

- Article 20 Carton vert : Reconduction du carton vert pour toutes les compétitions U15 et limitation du nombre de récompensés à 20 selon leur mérite.
- Article 21 protocole financier: Prélèvement automatique au 20 et non au 10 du mois.
 Pour les clubs qui ne seraient pas en prélèvement, paiement des situations dans les 10 jours de la présentation. (Mise en parallèle avec les clubs en prélèvement)
 Précision sur la procédure de mise en demeure et de suspension d'un club pour non-paiement.

Ajout que les matchs non joués pendant la période de suspension seront réputés perdus par pénalité avec report du bénéfice au club adverse.

- Article 22 Mixité : Nouvelles dispositions concernant la mixité :
 - Les <u>joueuses</u> U6 F à U 15 F peuvent évoluer dans les compétitions masculines de leur catégorie d'âge ou de catégorie d'âge immédiatement inférieure à la leur.
 - o Les joueuses U16 F, peuvent évoluer dans les compétitions masculines U15.
 - Les <u>équipes</u> féminines U15F peuvent participer à des épreuves masculines U13, U14 ou U15, à 11 ou à 8.
- Article 23 Mutations supplémentaires: Réécriture de l'article existant avec précision que le muté supplémentaire ne peut être accordé que pour une équipe de U14 à seniors. Le club a obligation de déclarer au district l'équipe concernée avant le début des compétitions.
- <u>Football d'animation</u>: L'organisation d'au minimum un plateau par phase est obligatoire le refus étant sanctionné d'une amende de 50 €.
- Coupe U13 : Ajouts et précisions sous peine de sanctions :
 - o Un joueur ayant participé à une coupe ne peut participer à une autre coupe inférieure.
 - Rappel de l'obligation de qualification des joueurs avant le 31 janvier et du nombre de mutés possibles.
 - La non-participation à un tour de coupe ou la finale entraine l'interdiction de s'inscrire en coupe la saison suivante.
- <u>Seniors</u>: Possibilité aux U17 de pratiquer en seniors en double surclassement (Limité à 3 par feuille de match).
- <u>Futsal</u>: Nouvelle disposition nationale permettant aux joueurs U16 du pôle France Futsal de pratiquer en seniors dans la limite de 2 joueurs par feuille de match.
- <u>Féminines</u>: Autorisation pour les joueuses U16 F et U17 F de pratiquer en Senior, dans la limite de 3 joueuses U16 F et de 3 joueuses U17 F pouvant figurer sur la feuille de match, sous réserve d'obtenir un certificat médical de non contre-indication, comprenant une autorisation parentale, délivré par un médecin fédéral, certificat approuvé par la Commission Régionale Médicale.

Le club de Sainte Foy de Peyrolières demande ce qui motive l'obligation de participer à la journée nationale des débutants. En réponse le secrétaire général explique qu'il est promis aux partenaires publics et privés du district une participation proche de 4 000 enfants. Si les clubs ne participent pas à la journée dont le coût est relativement important, nous risquons fort de voir les subventions baisser. Il rappelle que l'obligation reste toutefois limitée à 50% de l'effectif des catégories concernées du club, ce qui ne doit pas représenter un effort insurmontable pour les clubs. Le président ajoute qu'il en va de la représentativité du district et qu'il est nécessaire qu'elle soit le plus large possible.

En réponse à l'objection que cette manifestation tombe le jour de la fête des mères, le président précise que la date de la journée nationale des débutants est fixée par la fédération et que cette année, la Haute-Garonne a été choisie comme site pilote national. C'est aussi la raison pour laquelle le District a choisi de donner aux enfants un cadeau à remettre à leur maman.

Le Club de Cugnaux se demande s'il n'est pas dommage de permettre aux 17 ans de jouer en senior au risque de les perdre alors que les effectifs de ces catégories ne sont pas suffisants pour faire des équipes. Le président précise que le but est d'offrir l'éventail le plus large pour garder et faire jouer nos jeunes. Le premier souci du district est de faire jouer les gens dans leur catégorie d'âge (ce qui a motivé les compétitions en mode générationnel) et le deuxième souci est de faire jouer le plus de monde possible pour garder les licenciés lorsque les clubs

ne peuvent offrir des équipes dans les catégories concernées.

Le président précise que les sanctions applicables aux dirigeants sur le banc de touche sont dorénavant les mêmes qu'aux joueurs à savoir carton jaune, carton rouge et exclusion de ce fait du banc de touche.

En réponse au club de Bessières/Buzet, il précise qu'en cas d'absence alors qu'ils sont désignés, les arbitres sont sanctionnés financièrement par la commission d'arbitrage qui fait alors retenir l'indemnité d'arbitrage, applique des pénalités dans son classement ainsi que des non-désignations qui peuvent aller jusqu'à la radiation au bout de 3 absences non justifiées. Concernant le coût pour le club, dans l'hypothèse où l'arbitre n'est pas payé, aucune indemnité ne rentrer dans la caisse de péréquation.

En réponse au club de Cugnaux, il est précisé que toutes les compétitions depuis le début de la saison sont sur la FMI y compris les féminines. Concernant l'achat des tablettes, les clubs ont tous été aidé par le district et la ligue. Pour l'achat de nouvelles tablettes, par l'intermédiaire de la fédération, il est possible de faire des achats groupés à des prix intéressants.

Le club de Gardouch demandant si la FMI est envisagée en football d'animation, il est précisé qu'actuellement elle ne concerne que les catégories de U14 à seniors.

Les clubs n'ayant plus aucune question, les modifications des règlements généraux sont soumises au vote.

A l'unanimité, l'assemblée décide d'un vote en bloc des modifications.

Les modifications des règlements généraux sont votées à l'unanimité et applicable dès la saison prochaine.

Présentation de l'organisation des compétitions 2019/2020.

- © Compétitions seniors: Maurice Dessens enchaine en présentant la pyramide de la saison prochaine avec comme objectif de ramener la poule de D1 à 12 équipes.
 - En réponse au club de Cornebarrieu il est répondu que les montées et descentes de cette saison ne sont pas encore totalement déterminées compte-tenu des affaires en cours et qu'elles feront l'objet d'un point du prochain Comité de Direction du 9 juillet 2019. Sauf pour la D1 qui n'a qu'une poule, les poules sont traitées dans la mesure du possible géographiquement.
 - Après avoir répondu aux questions et précisions, l'organisation des compétitions seniors est mise au vote et adoptée à l'unanimité.
- <u>Compétitions jeunes</u>: Gérard Montariol présente les compétitions "jeunes" ainsi que pour les U13 en précisant que cette organisation est conditionnée aux règlements qui seront ou non adoptés lors de l'assemblée générale de la Ligue d'Occitanie le 30 juin.
- Compétitions jeunes Ligue: Après avoir remercié les membres de la commission régionale pour le travail effectué, difficile pour concilier les spécificités de tous les districts d'Occitanie, Marco Sentein enchaine sur la présentation des modifications sur les compétitons jeunes de la Ligue qui se feront sur deux années. Il évoque la proposition qu'a faite le district de la Haute-Garonne qui n'a pas été acceptée par le Conseil de Ligue en expliquant les motivations du refus.

Gérard Montariol réagit à la présentation de Marco Sentein :

- Sur les montées et descentes
- Le fait que les clubs déjà en ligue puissent générer une montée automatique de la génération en dessous
- Et sur l'organisation des coupes.

Maurice Dessens remercie tous ceux qui ont travaillé sur ce dossier particulièrement compliqué en regrettant qu'on ne se donne pas un peu plus de temps de réflexion pour affiner et construire des compétitions générationnelles tant en ligue qu'en district. Le district de la Haute-Garonne ayant anticipé en faisant du générationnel, il s'interroge sur la manière d'expliquer qu'une équipe U14 ou U16 championne en district n'accède pas en ligue. Il explique qu'en organisant les compétitions en interdistrict, les petits districts peuvent aussi travailler en générationnel en privilégiant du géographique.

Après avoir répondu au club de l'UJS 31 sur le choix de la Pitch pour déterminer le club

qui montera en U14 régional pour limiter la championnite, en expliquant la différence entre un plateau et une compétition, et au club de Saint Gaudens sur les certificats médicaux pour le renouvellement des licences, le Président demande l'autorisation, validée à l'unanimité, d'adapter les textes présentés en fonction des dispositions votées lors de l'assemblée générale de la ligue, sachant que :

- L'architecture générale présentée ne sera pas modifiée.
- L'organisation retenue sera publiée sur le site aux fins de recueillir sous 15 jours les observations des clubs avant transcription sur le RIO.

Réception des vainqueurs du challenge des étoiles et clôture de l'assemblée générale.

Avant de clôturer l'assemblée générale, Maurice Dessens fait monter sur scène les jeunes filles, vainqueurs du challenge des étoiles afin de les ovationner et leur remettre un cadeau de la part du district.

Puis il appelle les clubs de Merville et Bruguières afin de leur remettre les plaquettes de la fédération à l'occasion des 80 ans du club de Merville et les 70 ans du club de Bruguières.

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, Maurice Dessens clôture l'assemblée générale et invite les personnalités, les représentants des clubs et les membres du district à se retrouver autour d'un apéritif et d'un repas convivial.

Le Président Maurice DESSENS Le Secrétaire Général Philippe MAURY

Discours du Président du district

Mesdames et Messieurs Les Présidentes et Présidents, Mesdames et Messieurs les Dirigeantes et Dirigeants représentants les clubs, Bonjour.

Je suis heureux de vous accueillir à Saint Jory pour notre Assemblée Générale d'été et nos finales des super coupes départementales séniors (en fait <u>notre</u> finale comme je l'expliquerai plus loin) qui clôturera notre saison sportive 2018/2019.

Monsieur Le Maire, merci de nous recevoir dans votre commune, et merci d'avoir mis cette salle comme vos installations sportives à notre disposition.

Monsieur le Président de l'ESE Saint Jory, je vous suis extrêmement reconnaissant d'avoir accepté de nous accompagner avec vos collaborateurs pour l'organisation de cette journée.

Mes remerciements vont également au Conseil Départemental ici représenté par Monsieur Denouvion, ainsi qu'au Crédit Agricole Toulouse 31, ici représenté par Monsieur Terasse.

Le Conseil Départemental et le Crédit Agricole, sont des soutiens majeurs et fidèles de notre institution.

Bien entendu, j'associe à ces remerciements tous nos partenaires présents à nos côtés, saison après saison.

Je salue la présence de Monsieur ROISIN représentant les services de l'Etat avec qui nous partageons en totale confiance et efficacité le suivi des dossiers d'ordre financiers (CNDS) ou sociaux.

J'excuse notre Président de Ligue, JC Couailles, retenu par d'autres AG.

Il est ici représenté par Mme Hulmann, secrétaire générale et M. Sentein membre du Conseil de Ligue mais aussi animateur du groupe de travail en charge de l'organisation des compétitions régionales des jeunes. Je lui laisserai la parole en fin de séance sur ce sujet, car je sais que vous avez des questions...

Mais avant d'aller plus loin, permettez-moi d'avoir une pensée pour les êtres chers qui nous ont quittés au cours de cette année.

Je songe en particulier à tous ces personnages souvent discrets, parfois médiatisés, qui ont donné le meilleur d'eux-mêmes pour le football.

Je vous remercie d'observer une minute de silence en leur mémoire....Merci.

L'assemblée générale ordinaire d'été est le moment règlementaire pour soumettre à votre approbation les PV de l'AG précédente comme le bilan de la saison et le budget prévisionnel, pour revisiter les statuts et les règlements généraux et enfin vous présenter les nouveautés, notamment en matière d'organisation des compétitions.

Philippe Maury secrétaire général, Geneviève Reavaille trésorière générale, Gérard Montariol président délégué, Gervais Vettorel et moi-même exposeront tour à tour ces sujets et répondront à vos questions.

Mais au-delà du travail qui nous attend pour faire de nous tous des dirigeant(e)s bénévoles toujours plus avisé(e)s, de plus en plus « professionnalisé(e)s » au service du football, laissezmoi vous surprendre en vous proposant un moment de « fraicheur ». Ce moment je le dédie particulièrement aux plus réfractaires à la « professionnalisation », devenue progressivement incontournable.

Rappelons-nous toutes et tous, au travers de la belle vidéo qui suit, que notre engagement dans le football est né d'un rêve d'enfant qu'a nourri la passion et qui ne peut prospérer sans s'adapter aux exigences contemporaines :

Sans empiéter sur les interventions de mes collègues, je reviens brièvement sur les faits majeurs de l'année sportive qui se termine.

Domaine sportif:

■ En premier lieu, un évènement récent qui fait la fierté de tout notre football départemental : La victoire de la sélection féminine U14 de la Haute-Garonne au Challenge International des Etoiles 2019 disputé par 32 équipes les 15 et 16 juin derniers au Stadium de Toulouse. Vous avez devant vous ce trophée si convoité.

La victoire de notre sélection a été acquise en poules aux dépens des clubs de Vincennes, Trappel, Bruguières et en phases finales face aux équipes du Montpellier Hérault Sporting Club, de l'AS Saint-Etienne et de La Clermontaise.

Nous aurons le plaisir d'accueillir ces jeunes filles et leurs éducateurs du District en fin de séance. Je compte alors sur vous pour leur faire l'ovation qu'elles méritent.

- Je tiens également à souligner les excellents résultats en UNSS de nos sections sportives et notamment celles du lycée Déodat de Séverac et du collège de Salies du Salat qui ont respectivement obtenu les titres de champion et de vice-champion de France.
- Dans ce chapitre comment ne pas aborder la journée nationale des débutants 2019 « Planète et Planito foot » accompagnée par la FFF. Cette manifestation a battu tous les records d'affluence en réunissant les 25 et 26 mai sur le complexe Capitany de Colomiers près de 20 000 personnes et 4000 enfants.
- De même, la manifestation « tous avec les bleues » tenue à Lespinasse les 11 et 12 mai, a été un franc succès.
 - Le District a tenu à bonifier cet évènement en prenant à sa charge 5 déplacements et 250 places qui ont été offerts aux clubs qui présentent un effectif féminin pour assister aux matchs de la coupe du monde joués à Montpellier.
- De l'avis de tous, les finales de coupe à Soueich, Cornebarrieu, et Saint-Gaudens, où environ 700 personnes ont assisté à remise du trophée Sud au vainqueur, ont été une réussite.

J'ouvre ici une parenthèse pour vous rappeler que cet après-midi à 15h30 le bouclier mis en jeu par le comité directeur pour récompenser le vainqueur de la super coupe départementale (remportée l'an passé et pour la première fois par Castanet) sera convoité par les clubs de Labège et de Salies-Mane.

Je suis persuadé que ces prétendants au titre fourniront un spectacle de qualité pour le plus grand plaisir des spectateurs.

Initialement devait se dérouler à cet horaire la Super Finale Départementale de la Coupe des réserves opposant Pibrac à Boulogne Peguilhan. Cette rencontre a malheureusement dû être annulée en dernière minute suite au forfait de ce dernier club en raison du décès de l'un de ses dirigeants emblématiques dont les obsèques sont prévues au même moment. Nous aurons une pensée

Si au plan sportif nous avons de bonnes raisons de nous satisfaire des résultats 2018-2019, il en est un qui m'a particulièrement contrarié : L'excès de championnite en catégorie U13 où, à mon sens, la compétition ne doit pas avoir de place.

Nous vous proposerons dans un instant lors de la présentation de l'organisation des compétitions 2019-2020 de corriger cette situation.

Domaine Administratif:

L'année qui vient de s'écouler est une année record quant au nombre de licences.

En effet, nous comptabilisons 41 708 licenciés, soit une augmentation de plus de 3% par rapport à la saison précédente.

Il faut noter la forte progression du football féminin qui enregistre une augmentation de licences voisine de 20%.

Le football d'animation se porte également fort bien avec une augmentation de ses effectifs de 10%.

La coupe du monde féminine, où notre équipe nationale disputera les huitièmes face au Brésil, demain au Havre (pour, nous l'espérons, aller beaucoup plus loin) va probablement drainer vers nos clubs de nouvelles adhésions dans ces catégories. Il faudra être prêts à les accueillir.

Seul le football sénior masculin baisse de 4% alors que les effectifs dirigeants et arbitres sont stables.

 Les formations, qui seront l'année prochaine gérées administrativement par la Ligue, ont bénéficié en 2018-2019 d'une offre élargie et continue grâce à l'investissement de notre équipe technique départementale. Environ 650 éducateurs et 114 arbitres ont bénéficiés de ces formations.

Grâce à ces formations les compétences progressent et, j'en profite ici pour féliciter 4 de nos referees qui accèdent au niveau fédéral : MM. LUCZYNSKI, LEITE, CAMBOULIVES et ALONSO.

 Notre équipe technique départementale a également assuré un accompagnement complet pour 20 clubs briguant les labels jeunes. Parmi ces derniers 11 ont été retenus soit au titre du label élite (1), excellence (2) et espoir (8).

Concernant les obligations relatives au label il faut souligner l'intérêt que les clubs ont à mettre en place un référent jeune et/ou animateur du projet club. Pour leur faciliter la tâche le district éditera prochainement une fiche profil type.

 Autre sujet, l'action du district en faveur de ses clubs par le biais du dispositif de service civique.

75 jeunes ont été mis à la disposition des clubs entre octobre 2018 et mai 2019. Sous réserve d'accord de la DDCS cette action sera renouvelée et amplifiée la saison prochaine.

J'attire toutefois votre attention sur le fait que cette mise à disposition n'a pas pour finalité l'engagement d'un joueur ou d'une joueuse, mais l'aide à la structuration du club a travers des missions prédéfinies. A défaut de respecter ce principe, où le rôle du tuteur est prépondérant, les clubs se verront refuser un renouvellement de ce dispositif.

 La Discipline a été un souci permanent et croissant au cours de la saison qui vient de s'écouler.

L'augmentation des incivilités, des agressions d'arbitres, des bagarres générales, des fraudes d'identités, des falsifications des feuilles de matchs etc... ont nécessité la tenue de plus de 200 séances disciplinaires suivies de décisions qui montrent d'une saison à l'autre une augmentation des sanctions financières de plus de 4% et une augmentation de plus de 20% des cartons rouges.

Il est de notre devoir à toutes et à tous, acteurs du football, de corriger cette situation.

Vous verrez tout à l'heure, dans la partie règlementaire, que nous prévoyons de durcir encore les sanctions, notamment par des retraits de points pour les bancs de touche dont la conduite est répréhensible.

Autre point concernant le fonctionnement du District.

La trésorière générale évoquera dans le budget prévisionnel qui va vous être présenté une ligne de charge particulière intitulée « honoraires divers ».

Sachez que ceci correspond à une réflexion de votre bureau quant à la réorganisation de nos services. En un mot, nous réfléchissons à l'opportunité de recentrer géographiquement le siège du district Haute-Garonne sur le département. Ceci supposerait la cession du siège actuel et de son antenne.

Mais ceci n'est qu'une réflexion, et ne mettons pas « la charrue avant les bœufs » car la réalisation d'un tel projet se murit et prend du temps.

Nous aurons l'occasion de reparler dans quelques temps de ce projet.

 Enfin, vous n'ignorez pas que la saison 2019 / 2020 sera la dernière de la mandature. Le district aura besoin de bonnes volontés dotées de compétences et d'altruisme pour assurer son fonctionnement au service de ses clubs.

D'ores et déjà je vous invite à réfléchir à cette question. Je suis ouvert à vos avis tout en sachant qu'un engagement à ce niveau doit être sincère et désintéressé.

Je ne peux pas conclure mon intervention sans vous remercier pour votre présence à cette assemblée et pour votre dévouement à la cause du football, à la cause de notre jeunesse. Merci mille fois pour votre engagement.

Dans le même registre, permettez-moi de me tourner vers mes collègues du Comité de Direction, vers les membres de nos Commissions et vers nos salariés administratifs et techniques pour leur dire tout le plaisir que j'ai de travailler avec elles et eux et combien j'apprécie leur investissement permanent, discret et efficace.

Le District de la Haute-Garonne est une grande maison qui ne peut remplir ses missions sans le concours de toutes et tous.

Pour résumer ma pensée je citerai Isaac Newton : « lorsque deux forces sont jointes, leur efficacité est double ».

Merci de votre attention et bonne assemblée Générale.

Rapport d'activité - Saison 2018/2019

Une nouvelle saison s'achève et nous voici réunis ce matin à Saint Jory pour notre Assemblée Générale d'été.

Cette saison a été chargée en événements importants, alimentée par les 28 commissions du district qui ont œuvré dans l'ombre pour certaines et dont les travaux sont indispensables pour que tout fonctionne correctement.

Je profite du temps qui m'est donné aujourd'hui pour remercier les 128 bénévoles du district pour leur engagement, leur dévouement et le travail effectué. Chacun, selon ses moyens, a apporté sa pierre à l'édifice et chaque pierre est essentielle à la construction. Je remercie également tous les salariés qui, avec professionnalisme et rigueur, contribuent pleinement à la bonne marche du district. Je n'oublie pas Kevin Galant qui a remplacé toute la saison Giles Calinski, absent sur blessure qui, après l'été, reprendra à temps complet sa place dans l'équipe.

Je remercie aussi nos 4 volontaires en service civique qui ont accompli leur mission avec entrain et sérieux. Je leur souhaite une bonne continuation dans la réalisation de leurs projets personnels.

Je remercie nos partenaires institutionnels et privés pour leur soutien et leur aide. Je n'oublierai pas les clubs qui ont mis à disposition leurs salles ou installations que ce soit pour les Assemblées Générales, les réunions, les formations ou les manifestations ainsi que tous les dirigeants et éducateurs qui nous ont aidé à quelque titre que ce soit tout au long de la saison. Sans eux rien ne se ferait.

Malgré une baisse de près de 4% en séniors, et plus encore en futsal et foot entreprise, les effectifs de notre district ont progressé, sans toutefois exploser sous l'effet des résultats de la coupe du monde, avec une hausse de 4,85%, passant la barre des 41 700 licenciés. Les augmentations sont les plus fortes en féminines et foot d'animation mais aussi, ce qui est encourageant car constaté depuis au moins 2 saisons, en jeunes avec près de 3% en U14/U15 et de plus de 2% en U16/U17. A nous d'analyser les raisons de ce désamour en séniors pour en corriger les effets et proposer de nouvelles pratiques plus en rapport avec les attentes.

Avec 15 511 matchs de niveau départemental en seniors et jeunes à organiser, en hausse de 6,81%, les commissions OCCC et arbitrage n'ont pas chômées. Une innovation est venue s'ajouter cette saison en jeunes avec une organisation des compétitions par année d'âge permettant à chaque équipe de gagner son niveau pour la saison suivante et ainsi, pour le club, de mieux fidéliser ses joueurs.

Depuis le début de la saison, l'ensemble des compétitions du district dispose de la FMI. Si en senior, les taux d'utilisation sont bons, voire souvent à 100% ou proche, il n'en est pas de même en jeunes, futsal, foot entreprise et féminines. J'ose espérer que la faible participation aux séances de formation proposée en début de saison en est la seule cause. Une attention particulière sur les motifs de la non-utilisation de la FMI sera portée la saison prochaine par les commissions de discipline.

Le football d'animation est le deuxième poste important du district qui a vu cette saison des modifications importantes et un événement exceptionnel. Avec 16 476 licenciés, il représente près de 40% des licences du district, en hausse de près de 10%.

Chaque semaine, les membres de la commission vérifient l'ensemble des feuilles de plateaux. Ils ont alerté le Comité de Direction sur un grand nombre de feuilles mal remplies, incomplètes ou non retournées au district, avec de faux ou sans numéro de licence, avec des joueurs non licenciés. Sans vouloir dramatiser, je vous rappelle qu'en tant que président de club, il en va de votre responsabilité en cas d'accident et que les accidents peuvent arriver à tout âge (Cette année, un petit de 6 ans est parti en ambulance aux urgences avec un bras cassé qu'il a fallu remettre en place sous anesthésie avec une opération évitée de justesse. Heureusement, il avait une licence et la feuille de match était bien remplie lorsque les pompiers l'on demandée et pour l'assurance.)

Comme pour les jeunes, le football d'animation a été organisé par année d'âge. Nous avons trouvé quelques loupés. Je vous rappelle que dans une catégorie d'âge, seuls peuvent jouer

les enfants de l'année n ou de l'année n-1 et 3 de l'année n-2. Seules les féminines en mixité peuvent être sous-classées d'une année d'âge. Tout autre arrangement n'est pas permis même pour faire jouer les enfants.

Cette modification des compétitions et l'accession en ligue à partir des résultats des U13 a entrainé une concurrence entre les clubs que nous avions pris en compte au démarrage de la saison puisqu'il était prévu de mettre de jeunes arbitres indépendants des clubs. Mais nous n'avions pas mesuré une telle rivalité entre clubs avec des débordements inadmissibles (bagarre générale, envahissement de terrain par des spectateurs, non-respect des règles sur les qualifications des joueurs et des mutés...) Nous avons dû intervenir sur plusieurs plateaux et pour calmer les esprits, mettre des arbitres "seniors" sur les rencontres. La saison prochaine, de nouvelles dispositions seront prises et j'espère que les esprits se calmeront car, avec de tels comportements, nous ne donnons pas une bonne image du football, ce que je déplore.

Je terminerai sur le football d'animation sur une note plus radieuse avec la Journée Nationale des Débutants "Planète et Planito foot" (31ème édition pour la fédération et 33ème pour le district qui en est à l'origine) qui a été exceptionnelle cette année. Depuis plusieurs saisons, nous demandions d'être site pilote national, ce que la FFF nous a accordé cette année. Sur le weekend, malgré un temps des plus incertain, plus de 600 équipes et 4 000 enfants étaient présents, accompagnés de leurs parents, frères et sœurs. Outre les rencontres sur les 65 terrains, ils ont profité des diverses activités proposées avec le concours de nos partenaires et gagné des récompenses diverses (ateliers du Programme Educatif Fédéral, quiz autour du mondial féminin, distribution de gouters, sensibilisation au don du sang, sensibilisation aux risques de l'alcool avec le Crédit Agricole, tir radar et tir de précision, photomaton, initiation au football freestyle.) Et pour le dimanche, jour de la fête des mères, en présence de mascotte Ettie et du trophée de la coupe du monde féminine, chaque enfant a reçu, avec ses récompenses, un cadeau pour sa maman.

Après les petits, les plus grands. Il nous faut replacer le football à l'intérieur de l'entreprise dans un objectif de santé et de loisir. En effet le foot entreprise, cette année encore, perd 15% de ses effectifs. Il en va de même pour le futsal qui perd près de 14% de ses joueurs et qui n'arrive pas à se dynamiser en jeunes pour permettre la mise en place de championnats. Comme déjà demandé l'année dernière, la commission du foot diversifié a besoin de membres pour optimiser les actions et toute personne de bonne volonté sera la bienvenue.

En parallèle à l'action nationale, nous avons signé un partenariat avec le Five de Colomiers qui va nous permettre d'organiser des challenges en jeunes et en mixité dans le cadre de la coupe du monde féminine. C'est peut-être le moyen de redonner de l'attractivité au foot entreprise.

Le football féminin se porte bien et progresse de 15% dans toutes les catégories, du foot d'animation aux seniors. Coupe du monde oblige, plusieurs actions ont été organisées dans le cadre de l'opération "Tous avec les Bleues" (Rassemblement des clubs féminins, délocalisation de matchs pour promouvoir le football féminin, futsal) Cette opération s'est terminée avec un grand rassemblement sur deux journées à Lespinasse et par la distribution de 250 places, prises en charges transport compris par le district, pour les matchs de la coupe du monde à Montpelier.

Le deuxième domaine d'activité du district après les compétitions est pour cette année encore la formation.

Afin d'aider les clubs à former des éducateurs et fidèle à notre slogan "une équipe → un éducateur diplômé" le district a, une année de plus, abondé les bons de formation de la Fédération Française de Football. Plus de 60 modules ont été animés par les techniciens et plus de 650 éducateurs ont été formé. L'année prochaine, ce poste sera entièrement géré par la ligue. En parallèle, Olivier Ledoux a formé 114 nouveaux arbitres dont 18 très jeunes arbitres et a reçu en formation continue 282 arbitres titulaires.

Avec 401 arbitres au niveau district dont 22 féminines, l'effectif est en légère hausse. C'est encourageant pour l'avenir si les comportements de certains sur les terrains ne les conduisent pas à renoncer de continuer. N'oublions pas que l'arbitre est, aux côtés des dirigeants et des

éducateurs, la clé de voûte de la pratique sportive. Sans arbitrage il n'y a pas de football ni de sport en général.

Au niveau du recrutement, plusieurs clubs ont fait des efforts pour se mettre en règle avec leurs obligations. Malheureusement il reste encore 10% de clubs qui sont en infraction avec le statut de l'arbitrage.

J'en profite pour féliciter les arbitres issus de notre district qui ont été admis au titre d'arbitre fédéral à savoir comme Arbitre Assistant F3 : Thomas Luczynski de l'ASPTT grand Toulouse, comme Jeunes Arbitres de la Fédération : Allan Leite et Matthieu Camboulives de l'Union Saint Jean et Damien Alonso de Pibrac. Je leur souhaite une longue carrière en portant haut les couleurs du district.

L'agrément d'intermédiation accordé par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale a permis de mettre à disposition de 52 clubs 75 jeunes en service civique sur les missions prédéfinies dont les deux premières obligatoires pour tous : Encourager et valoriser l'arbitrage - La pratique du football féminin - Sport Santé - Comportement écocitoyen - Lutte contre le racisme et la discrimination - Communication dans le club.

Pour ces jeunes ainsi que pour les quatre services civiques du district, la commission "formation des dirigeants" a organisé et animé trois formations civiques et citoyennes de deux jours sur le thème de "la citoyenneté et l'engagement citoyen". Elles se sont terminées par une visite avec rencontre d'élus du Conseil Départemental au cours de laquelle ils ont discuté avec enthousiasme de l'engagement pour la cité. J'en profite pour remercier chaleureusement Mme Sandrine Floureusses et M Victor Denouvion pour leur accueil bienveillant.

Avec l'aide de l'ADEDS 31, 6 formations PSC1 dont une délocalisée au Fauga sont venues compléter leur cycle de formation obligatoire.

La commission médicale a organisé une conférence sur la commotion cérébrale au football, traumatisme mal connu et mal appréhendé par les dirigeants et éducateurs. Les personnes présentes ont pu échanger avec M David Brauge, neurochirurgien, pendant plus de deux heures et sont ressorties enthousiastes. L'expérience sera à recommencer car ce traumatisme plus fréquent qu'on ne le croit ne doit pas être négligé.

Le football en milieu scolaire continue sa progression. Nos techniciens et bénévoles aidés de nos services civiques ont organisé au cours du temps scolaire, dans plusieurs écoles primaires, des cycles sportifs et pédagogiques fortement appréciés des enseignants et des enfants.

Les sections sportives des collèges ne sont pas oubliées. Outre le soutien financier apporté par le district en complément de la ligue, le collège Stendhal a été reçu par nos technicien à Castelmaurou pour présenter aux jeunes les divers métiers du sport.

Je n'oublierai pas le handicap avec comme chaque année Thierry Manaut qui a conduit la sélection départementale de sport adapté à la Coupe Nationale Espoirs de football à 7 et les partenariats sur le Comminges avec des instituts médicaux éducatifs ou pédagogiques.

N'oublions pas aussi nos représentations et actions citoyennes, sociales et solidaires :

- Le district est membre de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité.
- Nous représentons les associations sportives à la formation spécialisée de police administrative du conseil départemental de la jeunesse, des sports et de la vie associative.
- Nos techniciens sont intervenus dans un centre pénitentiaire à la demande de la protection judiciaire de la jeunesse.
- Notre habilitation pour recevoir des condamnés à des travaux d'intérêt général.
- Le district s'est associé à la journée nationale du Téléthon en reversant 1 € par but marqué sur le week-end.
- La solidarité a jouée envers les clubs de l'Aude sinistrés par les intempéries de fin d'année avec un don de 3 000 €
- Dans le cadre des actions MILDECA, le district s'est associé au "mois sans tabac" et à "la journée sans tabac" et a passé plusieurs messages sur son site sur les méfaits de l'alcool et des drogues, du dopage sans oublier l'intervention de notre partenaire le

Crédit Agricole sur l'alcool lors de planète et planito foot.

Je ne peux clôturer ce rapport d'activité sans aborder la discipline, sujet que j'aimerai ne jamais avoir à aborder ou pour vous dire que nous ne rencontrons pas de problème de ce côté-là.

Je ne reviendrai pas sur les incivilités en U13 qui ne devraient pas exister dans cette catégorie d'âge. Cette saison est marquée par une augmentation de 24% des cartons rouges traduisant une hausse importante des incivilités sur et autour des terrains avec des menaces et des injures vis-à-vis des officiels de la part d'éducateurs ou du public. On note cette saison, et elle n'est pas finie pour les commissions de discipline, 7 agressions d'arbitres, 5 bagarres générales, 9 tentatives de falcification de feuilles de match, des débordements inadmissibles sur les réseaux sociaux. Des santions sévères ont été prises contre les fautifs mais aussi contre les clubs et l'équipe avec des retraits de points. J'espère que les commissions ne seront pas obligées d'aller plus loin.

Ensemble, instances et clubs, nous devons tout faire pour éradiquer ces comportements qui n'honorent pas le football et portent atteinte à l'image et à l'éthique de ce sport que nous aimons. Sans respect de l'arbitre et de l'adversaire, il n'y a pas de jeu possible.

Je terminerai sur ces quelques mots de Pierre de Coubertin : "l'important dans la vie, ce n'est point le triomphe, mais le combat. L'essentiel n'est pas d'avoir vaincu, mais de s'être bien battu."

Merci à tous.